

Formulaire D4

Notification du refus / du retrait / de la suspension d'agrément de votre entreprise en qualité d'entreprise de formation en alternance.

Chef d'entreprise / Directeur (Nom et prénom) :

Dénomination de l'entreprise :

Adresse de l'unité d'établissement:.....

.....UE : 2.....

Nom de l'opérateur de formation.....ID :

Directeur/Coordonnateur/Référent :

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer qu'en vertu de l'article 2bis §4 de l'accord de coopération – cadre relatif à la formation en alternance conclu le 24 octobre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, modifié par les avenants des 27 mars 2014 et 15 mai 2014 :

Votre entreprise **ne peut pas être agréée** en qualité d'entreprise de formation en alternance.*

Date du **refus** de l'agrément :

Les motifs du refus sont les suivants :

.....

Votre entreprise **ne peut plus être agréée** en qualité d'entreprise de formation en alternance.*

Date du **retrait** de l'agrément :

Les motifs du retrait sont les suivants :

.....

Votre agrément en qualité d'entreprise de formation en alternance est **suspendu**.*

Période de la **suspension** de l'agrément : duau.....

Les motifs de la **suspension** sont les suivants :

.....

Fait àLe.....

Signature du référent/ coordonnateur/ directeur :

* BIFFER LES MENTIONS INUTILES

En cas de désaccord, un recours peut être introduit par courrier postal ou par mail auprès de la Commission d'agrément et de médiation de l'OFFA dans les 30 jours calendrier de la notification de refus, retrait ou suspension d'agrément d'entreprise.

Courrier postal à adresser à :

OFFA
Monsieur Eric Hellendorff, Directeur général
15A, Avenue Hermann Debroux,
1160 Bruxelles

Mail à adresser à :

Eric.hellendorff@offa-oip.be avec, en copie, hongphi.phamcao@offa-oip.be

En cas de suspension d'agrément de l'entreprise un nouveau rapport de visite sera élaboré.

Une copie de la présente est envoyée au coach/représentant sectoriel ainsi qu'à l'OFFA